



Continuation du contrat de travail

Par **KOBA1**, le **25/11/2010** à **14:55**

Bonjour, j'ai obtenu par justice la réintégration d'une augmentation dans mon salaire. Cette augmentation avait été donnée puis retirée par mon précédent employeur dont la société a été reprise suite à une liquidation. L'entreprise repreneur ne réintègre pas cette augmentation dans mon salaire ! Comment l'y contraindre ? Je précise que le dispositif du jugement précise le nom de mon ancienne entreprise. Est-ce que le dispositif de ce jugement me permet d'effectuer un référé à l'encontre de la société qui a repris l'entreprise ? Ou dois-je me retourner vers les Prud'Hommes pour obtenir mes compléments de salaire ? Ou autres démarches ? Merci